

Bilan de la session 2004 du CNU

Section 26.

Rédigé par le bureau de la Section
septembre 2004

1 Présentation du CNU

Un nouveau Conseil National des Universités (CNU) a été mis en place à la fin de l'année 2003. Il est composé pour $2/3$ de membres élus et pour $1/3$ de membres nommés. Il est en place pour quatre années. La section 26 du Conseil est chargée du domaine "Mathématiques Appliquées et Applications des Mathématiques", qui représente la moitié des mathématiques universitaires françaises. Cette section est composée de la façon suivante :

1.1 Bureau

Emmanuel LESIGNE (pr, univ. de Tours) , président.
François GOLSE (pr, univ. Paris 7), vice-président.
Bernard GLEYSE (mcf, insa de Rouen), vice-président.
Olivier RAIMOND (mcf, univ. Paris 11), assesseur.

1.2 Autres membres du "bureau élargi"

(Le conseil s'est doté d'un bureau élargi pour compléter et équilibrer les représentations sous-disciplinaires.)

Collège A.

Grégoire ALLAIRE (univ. Paris 6), Anestis ANTONIADIS (univ. Grenoble 1),
Marie-Jeanne PERRIN (iufm de Lille).

Collège B.

Jean-Noël CORVELLEC (univ. Perpignan), Olivier GIPOULOUX (univ. de St Etienne), Mustapha RACHDI (univ. Grenoble 2).

1.3 Autres membres du Conseil

Collège A.

Rémi ABGRALL (univ. Bordeaux 1), Jean BERTOIN (univ. Paris 6), Jean-Marc BONNISSEAU (univ. Paris 1), Guy BOUCHITTÉ (univ. de Toulon), Philippe CARMONA (univ. de Nantes), Catherine HUBER (univ. Paris 5), Brigitte CHAUVIN (univ. de Versailles-St Quentin), Albert COHEN (univ. Paris 6), Patrick COMBETTES (univ. Paris 6), Alain DAMLAMIAN (univ. Paris 12), Paul DEHEUVELS (univ. Paris 6), Jean DELLA DORA (inp Grenoble), Jean-Claude FORT (univ. Toulouse 3), Sylvie MÉLÉARD (univ. Paris 10), Serge NICAISE (univ. de Valenciennes), Dominikus NOLL (univ. Toulouse 3), Jean-Michel POGGI (univ. Paris 5), Eric SONNENDRUCKER (univ. Strasbourg 1), Bernard YCART (univ. Paris 5).

Collège B.

Samir ADLY (univ. de Limoges), Samir AKESBI (univ. de Mulhouse), Michèle ARTAUD (iufm d'Aix- Marseille), Thierry ASTRUC (univ. de Toulon), Franck BOYER (univ. Aix-Marseille 1), Jérôme DRONIOU (univ. Montpellier 2), Olivier GLASS (univ. Paris 6), Céline GRANDMONT (univ. Paris 9), Armelle GUILLOU (univ. Paris 6), Françoise ISSARD-ROCH (univ. Paris 11), Alain HUARD (insa de Toulouse), James LEDOUX (insa de Rennes), Marcel MONGEAU (univ. Toulouse 3), Elias OULD SAID (univ. du Littoral), Jean-François PETIOT (univ. Bretagne Sud, iut de Vannes.), Dinah ROSENBERG (univ. Paris 13), Frédéric ROUSSET (univ. de Nice), Ellen SAADA (univ. de Rouen), Jérôme SARACCO (univ. Montpellier 2).

1.4 Rôle du CNU

Le CNU assure des tâches suivantes :

- Établissement des listes des personnes qualifiées aux fonctions de Maître de Conférences (MCF) et aux fonctions de Professeur des Universités (PR).
- Choix des collègues promus par la voie nationale : promotions à la hors-classe des MCF, à la première classe des PR, et à chacun des échelons de la classe exceptionnelle des PR. (Le nombre de promotions offertes étant fixé par le ministère.)
- Attribution de congés pour recherche ou conversion thématique (semestres ou années sabbatiques).
- Reclassements : examen des demandes de validation de service d'enseignement et de recherche effectués à l'étranger, pour prise en compte dans l'ancienneté.
- Avis sur les dossiers d'intégration d'Assistants dans le corps des MCF.

Le CNU se réunit deux fois par an : une fois vers le mois de février pour les qualifications et une fois vers le mois de mai pour les promotions et les autres sujets.

2 Qualifications : bilan 2004

2.1 Qualifications aux fonctions de Maître de Conférences

Le nombre de candidats inscrits était de 463. Le nombre de dossiers non parvenus aux rapporteurs est de 76. Sur les 387 dossiers examinés, 259 candidats ont été qualifiés (soit 67 %, à comparer à 60 % en 2003 et 66 % en 2002). Environ les trois-quarts des refus de qualification sont justifiés par une inadéquation de la candidature au domaine disciplinaire recouvert par la section.

Comme les années passées, deux repères importants ont été utilisés dans l'évaluation des dossiers, en particulier pour les candidats dont le parcours ne s'inscrivait pas de façon canonique dans les thématiques de la section.

1. L'aptitude à enseigner les Mathématiques.
2. L'activité scientifique. Dans les domaines d'application des mathématiques, cette activité ne doit pas se limiter à une description de modèles classiques et une utilisation de méthodes et algorithmes éprouvés. L'évaluation prend en compte l'apport méthodologique, la mise en place de modèles originaux, le développement de nouveaux algorithmes, la validation par des applications réalistes.

Recommandations aux candidats (et aux directeurs de thèse).

Le dossier de candidature doit faire apparaître clairement :

- La capacité à enseigner les mathématiques dans un cursus de Licence de Maths.
- Un travail de recherche en mathématiques appliquées. L'utilisation d'un outil mathématique standard dans un travail de recherche relevant d'une autre discipline ne semble pas suffisant à lui seul pour la qualification en Section 26.
- Une activité liée à la recherche en mathématiques appliquées dans la période précédant la demande de qualification.

Le dossier de candidature doit être présenté avec soin et clarté. Nous demandons que les rapports préalables à la soutenance de thèse de doctorat soient joints au dossier (quand ils existent et sont publics, ce qui est le cas des doctorats français). Le dossier doit contenir un CV détaillé, les références complètes des travaux du candidat, et au minimum quelques-uns de ceux-ci.

La présence d'une publication dans une revue à comité de lecture n'est pas exigée pour les thèses récentes. Mais elle représente un élément d'appréciation décisif pour les thèses plus anciennes. La publication d'un article en seul auteur, ou sans son directeur de thèse, peut être un élément positif d'appréciation.

En ce qui concerne les dossiers relevant pour une grande part d'une autre discipline que les mathématiques (informatique, biologie, physique, mécanique, traitement du signal,...), le dossier doit faire clairement apparaître la contribution du candidat dans le domaine des mathématiques appliquées. Pour les candidats titulaires d'un doctorat récent, il est naturel d'attendre qu'un ou plusieurs membres du jury de thèse, et si possible un des rapporteurs, relèvent de la section du CNU dans laquelle le candidat demande la qualification. (Cette condition n'est bien sûr pas absolue).

Enfin, signalons l'existence de guides édités par les sociétés savantes (livret

du candidat SMF-SMAI, voir www.emath.fr) qui donnent des conseils très utiles aux candidats sur les postes universitaires.

2.2 Qualifications aux fonctions de Professeur

Le nombre de candidats inscrits était de 123. Le nombre de dossiers non parvenus aux rapporteurs est de 18. Sur les 105 dossiers examinés, 77 candidats ont été qualifiés soit 73 %, stable par rapport aux années précédentes). Environ les deux-tiers des refus de qualification sont justifiés par une inadéquation de la candidature au domaine disciplinaire recouvert par la section.

Les points essentiels examinés dans un dossier de candidature à la qualification aux fonctions de Professeur sont les suivants :

- La capacité à enseigner les mathématiques dans un cursus de Master de Maths.
- Un travail de recherche significatif en mathématiques appliquées, avec une activité avérée dans la période récente.
- La démonstration d'une réelle autonomie scientifique.
- L'aptitude à l'encadrement et à la direction de recherches.

Sur la base de ces critères, la majorité des dossiers examinés ne posaient aucun problème.

2.3 Commentaire

Que ce soit pour les MCF ou les Professeurs, le nombre de nouveaux qualifiés est relativement stable ces dernières années, alors que le nombre de postes ouverts au concours MCF 26 est passé de 80 à 44 entre 1999 et 2004, et le nombre de postes ouverts au concours Prof 26 est passé de 40 à 26 pendant la même période. Suite à des redéploiements le nombre d'enseignants-chercheurs en mathématiques a diminué de façon sensible dans la période récente dans notre pays. Alors que la plus grande partie de la recherche mathématique française est effectuée dans les universités et que l'école mathématique française est reconnue pour sa qualité, cette situation est inquiétante pour l'avenir. Nous devons alerter les décideurs locaux et nationaux sur un risque de déclin qui serait dommageable à l'ensemble des sciences de notre pays.

3 Promotions : bilan 2004

Pour les promotions, le CNU doit gérer la pénurie. Il ne fait aucun doute pour chacun des membres du Conseil que le nombre de promotions offertes est très faible par rapport au nombre de collègues pouvant légitimement y prétendre pour la qualité de leur travail scientifique, de leur investissement pédagogique et des services rendus à la communauté dans l'administration de la recherche ou de leurs établissements.

Les dossiers de candidature à une promotion doivent contenir un descriptif de l'ensemble de la carrière (et non des trois dernières années, comme c'est demandé par l'administration). À côté du CV et de la liste complète des travaux (classés par type de publication), le dossier doit comporter des informations précises sur les activités pédagogiques, administratives, et les services rendus à la communauté universitaire.

Chaque dossier de candidature est examiné par deux rapporteurs du CNU, désignés par le bureau, après consultation du bureau élargi.

3.1 Promotions à la hors-classe des MCF

Nombre de promotions offertes : 12

Nombre de collègues promouvables : 283

Nombre de candidats : 121

Liste des promus :

ADELMAN Omer (Paris 6), ALCANTARA Barthélémy (Versailles), BENABDALLAH Assia (Aix-Marseille 1), BOURDARIAS Christian (Chambéry), CHALABI Abdallah (Toulouse 3), CHERIF Abdoul Aziz (IUFM Nice), DOISY Michel (INP Toulouse), FREUND Micael (Paris 4), MARTIN Daniel (Rennes 1), NOIRFALISE Robert (Clermont 2), TCHOU Nicoletta (Rennes 1), ZONE Daniela (Nice).

(Il y a dans cette liste une promotion "en voie 2". La voie 2 concerne les collègues de "petits établissements" dont la promotion n'est examinée qu'au niveau national. C'est le cas dans les IUFM.)

Pour les promotions à la hors-classe, le CNU examine l'ensemble d'une carrière de MCF. À côté du travail de recherche et de l'activité d'enseignant, un investissement particulier dans le domaine pédagogique ou au service de la communauté scientifique est apprécié. Un objectif de ces promotions étant d'offrir une fin de carrière valorisée à des collègues méritants, le CNU est vigilant à une juste répartition des âges des collègues promus.

L'âge moyen des promus est 54 ans. Les âges s'étendent de 45 à 64.

3.2 Promotions à la première classe des PR

Nombre de promotions offertes : 13

Nombre de collègues promouvables : 270

Nombre de candidats : 166

Liste des promus :

AMIRAT Youcef (Clermont 2), BEN ABDALLAH Naoufel (Toulouse 3), CLERC (ép. BERGOUNIOUX) Marie (Orléans), DIAS Frédéric (ENS Cachan), FERNANDEZ Roberto (Rouen), LAVIELLE Marc (Paris 5), LIMNIOS Nikolaos (Compiègne), MOHAMMADI Bijan (Montpellier), MOKKADEM Abdelkader (Versailles), PRIVAULT Nicolas (La Rochelle), QUINCAMPOIX Marc (Brest), VILLANI Cédric (ENS Lyon), WU Liming (Clermont 2).

(Il y a dans cette liste une promotion “en voie 2”. La voie 2 concerne les collègues de “petits établissements” dont la promotion n’est examinée qu’au niveau national. C’est le cas à l’ENS Lyon.)

Pour l’examen des promotions à la première classe des professeurs, le CNU dégage de chaque dossier de candidature les éléments suivants :

- domaine scientifique, âge et ancienneté comme professeur,
- faits marquants de la carrière, distinctions scientifiques,
- responsabilités diverses (direction d’équipe, de projet ou d’établissement, responsabilités pédagogiques, activités éditoriales, appartenance à différentes commissions,...),
- activité scientifique (nombre et qualité des publications, communications),
- valorisation de la recherche, collaborations extra-mathématiques,
- encadrement doctoral (thèses encadrées et devenir des docteurs).

Les candidats sont invités à mettre clairement ces éléments en avant dans leurs dossiers.

Le CNU veille à une répartition équilibrée des sous-disciplines (analyse des EDP et analyse numérique, calcul scientifique, didactique, optimisation, probabilités, statistiques) qui n’exclut pas les dossiers transversaux ou atypiques.

L’âge moyen des promus est 43 ans. Les âges s’étendent de 30 à 55.

3.3 Promotions au 1er échelon de la classe exceptionnelle des PR

Nombre de promotions offertes : 4

Nombre de collègues promouvables : 201

Nombre de candidats : 80

Liste des promus :

COTTET Georges Henri (Grenoble 1), MERLE Frank (Cergy), ROYNETTE Bernard (Nancy), THERA Michel (Limoges).

L’âge moyen des promus est 54 ans. Les âges s’étendent de 41 à 59.

3.4 Promotions au 2nd échelon de la classe exceptionnelle des PR

Nombre de promotions offertes : 4

Nombre de collègues promouvables : 29

Nombre de candidats : 20

Liste des promus :

BLUM Jacques (Nice), BOSQ Denis (Paris 6), CHARRIER Pierre (Bordeaux 1), PUEL Jean-Pierre (Versailles).

L'âge moyen des promus est 58 ans. Les âges s'étendent de 53 à 64.

3.5 Analyse rapide par genres

Parmi les MCF promouvables à la hors-classe, 27 % sont des femmes, et elles représentent la même proportion parmi des candidats (et 25 % des promus).

Parmi les PR en 2de classe, 14 % sont des femmes, et elles représentent 12 % des candidats (et 1 promu sur 13).

Dans les deux corps, on n'observe donc pas d'autocensure significativement plus importante chez les femmes que chez les hommes. La proportion de femmes parmi les promus devra être analysée sur un bilan pluri-annuel.

4 Congés pour recherche ou conversion thématique: bilan 2004

(Un changement de procédure est à signaler : à partir de cette année les demandes de CRCT non satisfaites au niveau du CNU pourront être examinées au niveau local et être obtenues sur le contingent accordé à chaque établissement.)

Nombre de semestres offerts : 8.

Nombre de demandes : 8 pour 1 semestre, 21 pour 2 semestres.

Le CNU propose d'accorder un semestre de CRCT à :

ANTOINE Xavier (Toulouse 3), DURAND (ép. GUERRIER) Viviane (IUFM Lyon), DURET (ép. MILLET) Annie (Paris 1), GRAMMONT (ép. FEDORIW) Laurence (St Etienne), KAVIAN Otared (Versailles), LE JAN Yves (Paris 11), LEWANDOWSKI Roger (Rennes 1), TOMALA Tristan (Paris 9).

Espérant se voir accorder quelques semestres supplémentaires le CNU propose la liste complémentaire suivante (pour un semestre chacun) :

1. BUTUCEA (ép. RIO) Cristina (Paris 10).
2. LAMBERTON Damien (Paris 12).
3. MAZET Olivier (INSA Lyon).
4. CORNET Bernard (Paris 1).
5. DELCROIX Antoine (IUFM Guadeloupe).
6. FAN Ai Hua (Amiens).
7. FOURATI Sonia (INSA Rouen).
8. KAVIAN Otared.
9. RENAULT Jérôme (Paris 9).
10. DURET (ép. MILLET) Annie.
11. TOMALA Tristan .
12. LEWANDOWSKI Roger.

Dernière nouvelle (10 septembre 2004) : le ministère a bien trouvé dans ses tiroirs quelques semestres supplémentaires, et les demandes des huit premiers classés de cette liste complémentaire ont été satisfaites. Bilan final : 14 semestres et une année de CRCT ont été obtenus.

5 Intégration des assistants dans le corps des MCF

Cette procédure nationale est gérée par une commission regroupant l'ensemble des disciplines, après avis du CNU sur les dossiers. 250 emplois de MCF étaient ouverts cette année pour des assistants. Il y avait 422 candidats, toutes sections confondues. Parmi les 18 candidats de 26ème section, la commission en a retenu 14, dont les noms suivent.

BERLAN épouse PHILIP Claude, BOUDIN épouse DUNAU Marie-Françoise, BROUARD Guy, CARBONNEL épouse BOULAIRE Marie-Claude, CORBEL Pierre, DAUBIN Pascal, GIAMARCHI Marcel, LEGRIS Laurent, PARES François, ROSENFELD Henri, ROY Elisabeth, TOURNADOUR Yvonne, TRICOT Guy, VERCASSON Alexandre.

Les membres de la commission nous ont transmis la recommandation suivante : les dossiers doivent être bien préparés ; ils doivent contenir au minimum un CV et un document mentionnant le nombre d'heures de Cours, de TD ou de TP effectuées par an au moins pour les dernières années.
